

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de Groupe CGN SA

le vendredi 3 juin 2016 à 09h30 à l'EPFL, SwissTech Convention Center, auditorium B, 1024 Ecublens

L'enregistrement des actionnaires sera effectué de 8h00 à 9h15

ORDRE DU JOUR

1. Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2015

2. Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2015 de Groupe CGN SA

3. Rapports de l'organe de révision
4. Discussion, votes et décharge

5. Élection au Conseil d'administration

6. Désignation de l'organe de révision

7. Propositions individuelles et divers

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. Rapport de gestion

Le rapport de gestion 2015 avec rapport annuel, comptes consolidés et comptes annuels 2015 ainsi que les rapports de l'organe de révision sont mis à disposition des actionnaires au siège social à Lausanne (Av. de Rhodanie 17), dès le 6 mai 2016. Le rapport de gestion qui contient tous ces documents sera également à disposition des actionnaires lors de l'Assemblée générale.

2. Cartes d'admission

Les titulaires d'actions nominatives inscrits au Registre des actions avec droit de vote recevront une convocation personnelle à l'Assemblée générale ordinaire avec une carte d'admission. Peuvent exercer le droit de vote, les actionnaires dûment enregistrés jusqu'au 2 mai 2016 au Registre des actions. Du 3 mai au 3 juin 2016, aucun transfert d'action ne sera enregistré.

3. Délégation des pouvoirs

Les actionnaires qui ne peuvent pas personnellement assister à l'Assemblée générale ordinaire ont la possibilité de se faire représenter par un autre actionnaire disposant du droit de vote. Ils utiliseront à cet effet la procuration figurant au verso de la carte d'admission.

4. Représentants dépositaires

Au sens de l'article 689d CO, les représentants dépositaires sont priés d'annoncer le nombre d'actions qu'ils représentent aussitôt que possible, au plus tard le 3 juin 2016 à 08h00. Sont acceptés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

5. Enregistrement des actionnaires

L'enregistrement sera effectué de 08h00 à 09h15 à l'EPFL, SwissTech Convention Center, Auditorium B.

6. Propositions individuelles

Les propositions individuelles, pour être valables, doivent avoir été communiquées par écrit au Conseil d'administration de Groupe CGN SA, Case postale 390, 1001 Lausanne, avant le 30 avril 2016 selon art. 19, chiffre 7 des statuts.

Lausanne, le 9 mars 2016

Au nom du Conseil d'administration
Le Président : Rémi Walbaum

www.cgn.ch

